

DOCUMENT D'INFORMATION
À L'INTENTION DES ÉCOLES PRIMAIRES

**MESURE DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION
CULTURELLE À L'ÉCOLE**

Direction générale de la formation des jeunes
Mars 2003

LA CULTURE À L'ÉCOLE, UNE DIMENSION ACTIVE, DYNAMIQUE ET INTERACTIVE

1. Introduction

Le 2 novembre 2000, à l'occasion de la signature de la Déclaration Éducation-Culture intitulée *Pour les jeunes, l'école et la culture*, M. François Legault, alors ministre de l'Éducation, annonçait un investissement de 1,3 million de dollars pour soutenir les écoles primaires dans la tenue d'activités culturelles organisées par l'équipe-cycle ou l'équipe-école et intégrées aux activités d'apprentissage proposées aux élèves.

Cette action vise à multiplier les expériences culturelles et ainsi favoriser, chez les élèves, une meilleure intégration des apprentissages qui en découlent à l'ensemble de ceux réalisés à l'école.

Le Programme de formation de l'école québécoise, de par sa nature, est le reflet culturel d'un peuple et propose aux élèves une ouverture et un regard sur le monde. Dans cet esprit, les cinq domaines d'apprentissage (langues, mathématique, science et technologie, univers social, arts et développement personnel) s'allient aux compétences transversales pour suggérer une multitude de pistes permettant une prise en compte par l'enseignante et l'enseignant de la dimension culturelle en classe. Pour ce faire, l'école doit offrir aux élèves de nombreuses occasions de découvrir et d'apprécier les manifestations de l'intelligence humaine dans les diverses sphères de ses activités, au-delà des apprentissages précisés dans les programmes disciplinaires. Ainsi, chaque discipline est porteuse de culture tant par son histoire que par les questionnements particuliers qu'elle suscite.

Tous et toutes reconnaissent le rôle fondamental de la collaboration entre les enseignantes et enseignants d'une équipe-cycle ou d'une équipe-école en vue de la réalisation de projets ou d'activités éducatives disciplinaires ou interdisciplinaires qui mettent l'accent sur la dimension culturelle. Il apparaît important de reconnaître aussi le temps et les énergies consacrés à la planification et à l'organisation d'activités éducatives réalisées en classe, à la suite d'expériences culturelles vécues à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école.

Nous souhaitons que les écoles préoccupées par cet aspect du rehaussement culturel dans la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise profitent des ressources financières rendues disponibles pour poser des gestes concrets favorisant une intégration harmonieuse et cohérente de la dimension culturelle aux activités d'apprentissage proposées aux élèves.

Le présent document contient le formulaire de présentation nécessaire à la demande de subvention et apporte des précisions relatives aux aspects suivants :

- les objectifs de cette mesure;

- la clientèle visée;
- les critères d'admissibilité;
- le processus d'évaluation des projets.

2. Objectifs

Les objectifs poursuivis par cette mesure sont les suivants :

- Favoriser la prise en compte de la dimension culturelle dans la vie de la classe et la vie de l'école par le travail de collaboration de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école, et ce, en lien avec le Programme de formation.
- Encourager le sens de l'innovation et la créativité des enseignantes et enseignants de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école dans leurs rapports avec les ressources culturelles du milieu, en relation étroite avec les activités éducatives qu'ils réalisent dans chacun des domaines du Programme de formation.
- Faire en sorte que les élèves effectuent des apprentissages signifiants et durables dans des contextes multiples afin de pouvoir mieux profiter de la vie culturelle et apprécier le monde qui les entoure.
- Soutenir l'école dans les efforts qu'elle consacre au développement de la concertation avec ses partenaires culturels, tout en prenant en compte la diversité des réalités régionales.

3. Clientèle visée

L'ensemble des écoles primaires du réseau public, à l'exception de celles concernées par l'axe éducation-culture du Plan d'action de l'école montréalaise, qui reçoivent annuellement 10 \$ par élève.

4. Critères d'admissibilité

- Le projet d'activité intégrant la dimension culturelle à l'école provient d'une école primaire du réseau public qui n'est pas concernée par l'axe éducation-culture du Plan d'action de l'école montréalaise.
- Il est élaboré par des enseignantes et enseignants d'une équipe-cycle ou d'une équipe-école et sollicite la participation et la collaboration de ces personnes.
- Précédé d'une activité de préparation, il repose sur la participation active des élèves au cours de l'expérience culturelle et des activités de réinvestissement en classe, leur engagement dans les apprentissages visés et le développement de leur autonomie.

- Il démontre l'établissement de liens entre différentes disciplines du Programme de formation, qui reposent sur des compétences transversales, des domaines généraux de formation et qui peuvent faire appel à d'autres dimensions de la vie scolaire comme les ressources spécialisées (bibliothèque de l'école, services personnels ou complémentaires à l'élève, etc.).
- Il fait appel à la collaboration de ressources culturelles professionnelles du milieu extérieur ou à l'exploitation de ressources culturelles à l'intérieur de l'école :
 - ces ressources jouent un rôle complémentaire dans le déroulement des activités liées au projet;
 - leur intervention ne peut se substituer à l'enseignement offert soit par une enseignante ou un enseignant titulaire, soit par une ou un spécialiste d'une discipline prévue au curriculum;
 - leur intervention est intégrée au déroulement ou aux étapes des activités planifiées par les enseignantes et enseignants; elle prend donc la forme d'un soutien ponctuel.
- Il se distingue largement des projets soumis dans le cadre du volet 1 du programme Rencontres Culture-Éducation (« Les artistes et les écrivains à l'école »). Par conséquent, l'artiste inscrit au répertoire de ce programme peut toutefois agir à titre de personne-ressource, à la condition que le contenu de l'activité qu'il propose soit différent de celui offert dans le répertoire.
- Il doit contenir une fiche de présentation signée par la directrice ou le directeur de l'école et par la présidente ou le président du conseil d'établissement.
- Il est réalisé à l'horaire régulier au cours de l'année scolaire 2003-2004. Les activités parascolaires ne sont pas touchées par cette mesure.
- Il prévoit, dans une proportion jugée raisonnable, la participation financière de l'école.
- L'aide financière demandée doit être conforme aux dépenses admissibles :
 - frais de papeterie, d'impression ou de photocopie;
 - frais de location de matériel nécessaire à la réalisation des activités d'apprentissage;
 - frais d'achat de matériel périssable nécessaire à la réalisation des activités d'apprentissage;
 - frais de suppléance, sur une base jugée raisonnable, permettant au personnel enseignant concerné de participer à la recherche, à l'organisation et à la réalisation de sorties culturelles ou d'événements culturels dans l'école, intégrés aux activités d'apprentissage prévues;
 - frais de secrétariat ou de soutien à l'organisation des activités;
 - frais liés aux honoraires d'une ou de plusieurs personnes-ressources professionnelles issues du milieu culturel et touchant l'un ou l'autre des cinq domaines du *Programme de formation de l'école québécoise*;

- frais de transport des élèves nécessaires à la réalisation d'une ou de plusieurs étapes du projet;
- frais de déplacement des intervenants adultes.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles : billets d'entrée dans les lieux culturels, achat de matériel non périssable (ex. : livres, disques, partitions, microscopes, cartes géographiques, etc.), équipement de scène, équipement informatique, instruments de musique, lutrins, appareils photographiques, frais de formation des enseignantes et enseignants.

Note : seuls les projets répondant à tous ces critères peuvent être acceptés.

5. Processus d'évaluation des projets

- L'école qui désire soumettre un projet d'activité favorisant l'intégration de la dimension culturelle à l'école doit remplir toutes les sections de la fiche de présentation. Elle doit faire parvenir le dossier en neuf copies, **au plus tard le 15 mai 2003**, à l'adresse indiquée à la fin du présent document.
- Tous les projets sont soumis à une première lecture afin de vérifier les critères d'admissibilité et la présence de l'ensemble des renseignements nécessaires à l'évaluation des demandes.
- Un comité d'évaluation analyse les dossiers et détermine le montant de l'aide financière à allouer. Il est formé des personnes suivantes :
 - une directrice ou un directeur d'école;
 - un membre d'un conseil d'établissement;
 - une conseillère ou un conseiller pédagogique;
 - une enseignante ou un enseignant de chaque discipline visée par la mesure;
 - une personne représentant le ministère de l'Éducation;
 - une personne représentant le ministère de la Culture et des Communications.
- La séance d'évaluation des projets se tiendra au cours du mois de septembre 2003.
- Les écoles seront informées de la décision du comité au plus tard quatre semaines après la séance d'évaluation. Par la suite, le ministère de l'Éducation, par l'entremise de l'organisme mandataire, émettra les chèques au montant des sommes consenties. Il est à noter que l'aide financière accordée sera ajustée chaque année selon le nombre de projets soumis et les ressources financières disponibles.

Note : la décision du ministère de l'Éducation à la suite des recommandations du comité d'évaluation doit être considérée comme finale.

6. Suivi de la réalisation des projets

L'école qui reçoit une aide financière pour la réalisation de son projet remplit le « Rapport de l'utilisation de l'aide financière allouée en septembre 2003 », en annexe.

Ce formulaire devra être retourné au ministère de l'Éducation à la fin de l'année scolaire 2003-2004.

Régions administratives du ministère de l'Éducation

Nom	N°
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	01
Saguenay–Lac-Saint-Jean	02
Québec–Chaudière–Appalaches	03
Mauricie–Centre-du-Québec	04
Estrie	05
Laval–Laurentides–Lanaudière	06.1
Montréal	06.2
Montréal	06.3
Outaouais	07
Abitibi–Témiscamingue–Nord-du-Québec	08
Côte-Nord	09

**PROJET D'ACTIVITÉ INTÉGRANT LA DIMENSION CULTURELLE
AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE PROPOSÉES AUX ÉLÈVES**

Fiche de présentation

**Il est préférable d'utiliser la version électronique de ce formulaire, disponible
dans le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante :**

www.meq.gouv.qc.ca/dgfi/projets/projets.htm

TITRE DU PROJET

ÉCOLE
<i>Nom complet de l'école</i>
<i>Adresse de l'école</i>
<i>Ville</i> <i>Code postal</i>
<i>Téléphone</i> <i>Télécopieur</i>
<i>Nom et prénom de la directrice ou du directeur de l'école</i>
<i>Nom complet de la commission scolaire</i> <i>Région administrative</i>

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET
<i>Nom, prénom et titre de la personne mandatée pour représenter les responsables du projet</i>
<i>Téléphone (bureau)</i> <i>Télécopieur</i> <i>Courriel</i>
<i>Signature de la directrice ou du directeur de l'école</i>
<i>Signature de la présidente ou du président du conseil d'établissement</i>

DESCRIPTION DU PROJET (maximum une page)

Faire une description du projet d'activité intégrant la dimension culturelle. Il s'agit de démontrer la contribution du projet à la prise en compte de la dimension culturelle en lien avec le *Programme de formation de l'école québécoise* (domaines généraux, compétences transversales et disciplinaires concernés).

Profil de l'école

	Nombre d'élèves	Nombre de groupes	Remarques
Éducation préscolaire			
1 ^{er} cycle du primaire			
2 ^e cycle du primaire			
3 ^e cycle du primaire			

	Nombre	Fonctions
Enseignantes et enseignants titulaires et spécialistes		
Autres personnes-ressources internes		

Personnes de l'école impliquées dans l'élaboration et la réalisation du projet

	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignantes et d'enseignants titulaires	Nombres d'enseignantes et d'enseignants spécialistes (préciser la discipline)	Autres personnes-ressources internes
Éducation préscolaire				
1 ^{er} cycle du primaire				
2 ^e cycle du primaire				
3 ^e cycle du primaire				

Personnes-ressources externes impliquées dans la réalisation du projet

Rôle des personnes participant au projet

	Description de leur rôle
Éducation préscolaire (élèves)	
1 ^{er} cycle du primaire (élèves)	
2 ^e cycle du primaire (élèves)	
3 ^e cycle du primaire (élèves)	
Enseignantes et enseignants titulaires	
Enseignantes et enseignants spécialistes	
Autres personnes-ressources internes	
Personnes-ressources externes	

Calendrier des activités culturelles et de réinvestissement en classe

	Début	Fin	Description
Planification des activités			
Réalisation des activités de préparation (s'il y a lieu)			
Réalisation des activités culturelles à l'école ou à l'extérieur de l'école			
Réinvestissement en classe à la suite des activités culturelles			

Estimation des coûts pour l'ensemble du projet

	Montant	Détails
Achat		
Location		
Services		
Formation		
Suppléance		
Frais d'administration		
Honoraires		
Transport d'élèves		
Déplacement du personnel		
Autres (préciser)		
Total		

Participations financières

	Précisions	Montant
Contribution de l'école		
Autre source (préciser)		
Autre source (préciser)		
Autre source (préciser)		

Description de l'aide financière demandée (pour les dépenses admissibles seulement)		Montant
Total de l'aide financière demandée		

Le projet fait-il l'objet d'une demande dans le cadre d'un autre programme?

Si oui, préciser le nom de la personne-ressource, le programme en question et les autres renseignements pertinents.

FAIRE PARVENIR

LA FICHE DE PRÉSENTATION

EN NEUF COPIES

AU PLUS TARD LE 15 MAI 2003

À L'ADRESSE SUIVANTE :

MESURE DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION CULTURELLE À L'ÉCOLE

À l'attention de madame Sylvie Gagné
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart, 17^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

RAPPORT DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE EN SEPTEMBRE 2003**(Ce formulaire devra être retourné au ministère de l'Éducation à la fin de l'année scolaire 2003-2004.)****Le projet a-t-il été réalisé?****Sinon, pour quelle raison?****Nom de l'école** _____**Nom de la commission scolaire** _____**Titre du projet** _____**Montant de la subvention reçue****Détail de l'utilisation des sommes****Total :****Commentaires****Nom de la personne responsable du projet** _____**Téléphone :** _____ **Télécopieur :** _____